

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

À une séance ordinaire tenue le 6 février 2017, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 3 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Inscription au congrès de la COMBEQ
- b. Dérogation mineure – 170 à 176, rue des Tulipes
- c. Dérogation mineure – 50-52, rue Sévigny
- d. Dérogation mineure – 62, rue des Pionniers
- e. Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 799-2017
- f. Adoption du projet de règlement n° 800-2017
- g. Avis de motion règlement n° 800-2017
- h. Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 801-2017
- i. Autorisation à la CPTAQ – lot 3 383 676
- j. Autorisation à la CPTAQ – rangs Bois-Joly et St-Lazare
- k. PIIA – 160, rue Industrielle

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. ...

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. ...

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Adoption du Règlement n° 796-2017
- b. Adoption du Règlement n° 798-2017
- c. Achat de 40 luminaires pour le réseau d'éclairage public

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Appui financier – Gala JeuneExcellence Lotbinière 2017

12. ADMINISTRATION

- a. Vente d'une fournaise à l'huile
- b. Prolongation du délai de signature du contrat de vente - lot 5 197 350 rue du Parc
- c. Acceptation de la rue des Rubis
- d. Acceptation de la promesse d'achat et de vente - 107, rue des Orchidées
- e. Projet de règlement sur les nuisances (RHSPPPP)

13. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17112-02-2017
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 février 2017 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

17113-02-2017
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Janvier

Bernard Ouellet	2 676.28 \$
Léopold Rousseau	973.20 \$
Jean-Pierre Lamontagne	973.20 \$
Jonathan Moreau	973.20 \$
André Sévigny	973.20 \$
Julie Rousseau	973.20 \$
Alexandre D'Amour	973.20 \$
Martine Couture	6 348.13 \$
Cathy Bergeron	5 138.88 \$
Martin Miller	3 510.96 \$
Renault Lepage	5 751.98 \$
Dany Lamontagne	5 261.84 \$
Pascale Lemay	3 947.97 \$
Membres du conseil et cadres :	38 475.24 \$
Employés voirie et bureau :	49 184.37 \$
Service de sécurité incendie :	12 220.96 \$
Bibliothèque et brigadières :	1 842.60 \$
Personnel de la SAAQ :	7 818.31 \$
Employés du Centre multifonctionnel :	3 513.86 \$
Total des salaires bruts payés pour janvier 2017 :	113 055.34 \$

Comptes payés - Janvier

Postes Canada	Poste - Calendrier des ordures	583.53 \$
Marco Rancourt	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Dany Bouchard	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Groupe Negotel	Téléphones	854.43 \$
Vidéotron	Service Vidéotron	88.89 \$
Hydro-Québec	Électricité	24 206.87 \$
Télus	Téléphones et internet	27.95 \$
Sonic Propane	Propane	1 115.17 \$
Bell Mobilité inc.	Cellulaires	873.99 \$
Produits Suncor	Essence	2 268.27 \$
Gaz Métropolitain	Gaz caserne	682.79 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 771.31 \$
Centre de télérecharge	Timbres	4 599.00 \$
René Fortier et France Martineau	Remboursement de taxes	117.00 \$
Olivier Bergeron	Remboursement de taxes	392.68 \$
Sylvain Moreau	Remboursement de taxes	689.82 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	13 992.68 \$
École secondaire Beaurivage	Album des finissants	80.00 \$
École secondaire Beaurivage	Contri. financière Grand défi Pierre Lavoie	40.00 \$
Chevaliers de Colomb	Cartes pour la soirée reconnaissance	150.00 \$
Francis Pagé	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	12 035.15 \$
Commission scolaire des Navigateurs	Contribution fin. Course des 4 Vents	500.00 \$
Gestion Denis Coderre inc.	Remboursement de taxes	41.08 \$
Martin Huard	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Frédéric Trépanier	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Vidéotron	Service Vidéotron	88.89 \$
Télus	Téléphones salle communautaire	114.86 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 215.98 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	14 939.36 \$
Receveur Général du Canada	Remise gouvernementale	11 178.40 \$
CARRA	Cotisation de janvier 2017	1 361.80 \$
Télus	Téléphones Centre multifonctionnel	346.55 \$
Info Page	Téléavertisseurs	231.73 \$
Interfas	Cotisation de janvier 2017	8 820.29 \$
Régie intermunicipale	Quote-part de janvier à juin 2017	115 513.44 \$
Total des comptes payés pour le mois de janvier 2017 :		223 921.91 \$

Comptes à Payer - Janvier

ABS	Honoraires professionnels	1 402.70 \$
Acklands Grainger inc.	Citerne, pompe, boites à clé et verrou	1 922.28 \$
Alimentation Beauchesne	Nourriture à chat	27.21 \$
Areo-Feu	Couteau	8 078.38 \$
Assaini Conseil	Relevés sanitaires	1 241.73 \$
Association québécoise d'urbanisme	Adhésion 2017	569.13 \$
Aubert & Marois ltée	Base de béton	919.80 \$
Kathy Aubin	Remboursement inscription	50.00 \$
Batteries Lotbinière	Piles	146.25 \$
Roxanne Bélanger	Remboursement inscription	50.00 \$
Boite à science	Samedis Débrouillards	300.00 \$
Bonair SD	Entretien préventif	984.77 \$
Brassard	Papeterie, imprimante et sacs	803.74 \$
Cam-Trac Bernières inc.	Gratte et souffleur	4 484.03 \$
Pièces d'autos Carquest	Pièces et accessoires	329.18 \$
Cartouches Escompte inc.	Cartouches	219.88 \$
C.E.R. Turmel enr.	Pièces	139.70 \$
Chapiteau Rive-Sud inc.	Fête des Neiges	1 199.19 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Conciergerie Rive-Sud	Ménage du Centre et de la salle commu.	1 448.92 \$
Construction B.M.L.	MG-20	198.86 \$
La Coop Seigneurie	Bois et moulure	1 168.30 \$
Copibec	Licence bibliothèque	28.74 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville et Francoeur	611.34 \$
CWA	Carte analogique	193.16 \$
Déneigement Olivier	Entretien patinoire	2 290.01 \$
Dominique Dubé	Frais de déplacement	131.58 \$
Elecal	Éclairage terrain de soccer et crédit tourbe	85 718.46 \$
Entreprises Marcel Têtu	Pièce pour pompe	100.52 \$
Entreprises Horticoles	Travaux d'arboriculture	4 889.32 \$
Équipement d'incendie	Surveillance garage et réservoir	110.39 \$
Éthier Avocats	Honoraires TPS et TVQ	721.38 \$
Féd. Des Centres d'action bénévole	Soirée des bénévoles	185.68 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Déneigement stationnements - février	6 271.87 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Pose de pneu balancé	64.39 \$
Gaston St-Pierre & associés	Honoraires professionnels	1 943.94 \$
Goodyear Canada inc.	4 pneus pour le Cube	1 239.43 \$
Javel Bois-Francs inc.	Hypochlorite	813.25 \$
L'Heureux	Réparer fuite	380.26 \$
Camille Lamontagne	Activités ados	50.00 \$
Arianne Lamontagne	Activités ados	50.00 \$
Dany Lamontagne	Remb. activité Ohangar	35.59 \$
Pascale Lemay	Remboursement achats	243.63 \$
Léopold Delisle inc.	Déneigement	37 941.75 \$
Librairie Renaud-Bray	Livre bibliothèque	74.50 \$
Linde Canada limitée	Acétylène, oxygène	82.77 \$
Logiciels Sport-Plus inc.	Support 2 mois	118.84 \$
Lumco	Ballasts	1 877.93 \$
Marché Veilleux	Activités loisirs	62.88 \$
Mariko Suess	Mascotte pour patinage	40.00 \$
Mathieu Performance.com	Fête des Neiges	551.88 \$
Médias Transcontinental	Apollinairois	181.78 \$
Yves Moreau	Déneigement Place Francoeur	413.91 \$
Association Le Moulin à Vent	Fête des Neiges	1 782.11 \$
MRC de Lotbinière	Livres Lotbinière et Quote-part février	30 306.00 \$
Municipalité Laurier-Station	Quote-part récupération	6 284.78 \$
Net Plus inc.	Lavage de vitres	2 023.56 \$
Nordik Sports	Entretien VTT inc.	400.34 \$
Normand Côté, ent. Électricien	Travaux d'électricité	1 561.41 \$
Marie O'Neill	Activité voyages	179.94 \$
Paul Grimard, arpenteur-géomètre	Plan projet de lotissement	1 321.26 \$
Paysagiste 2000 inc.	Travaux glissade et déneigement fév.	64 250.99 \$
Performance C2	Session hiver et crédit	17 102.63 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	1 082.79 \$
Porte de garage SM	Entretien portes	86.23 \$
Predimach inc.	Frais annuel logiciel	632.36 \$
Les Primitifs	Fête des Neiges	500.00 \$
Produits Capital	Produits d'entretien	1 219.74 \$
Productions Repères	Fête des Neiges	689.85 \$
PG Solutions	Accèsité	11 814.82 \$
Proludick inc.	Fête des Neiges	1 342.34 \$
Protection incendie PC	Recharges	43.64 \$
Roulement Techno inc.	Pièces et accessoires	202.82 \$
Julie Ruel	Remb. accessoires	55.00 \$
Saute-Mouton & Ribambelle	Cours de cuisine	689.85 \$
Services Technologiques A.C.	Contrat de service	3 396.07 \$
SOCAN	Adhésion 2017	212.78 \$

Spécialités S.V.R.	Compteur d'eau	804.83 \$
SPI Santé Sécurité inc.	Vitres	24.72 \$
Télé-Alarme Plus	Débrancher Place Francoeur	172.46 \$
Gestion U.S.D. inc.	Bacs bleus	1418.79
Fabien Viard	Sangles multifonction	1 444.20 \$
Wolseley Canada inc.	Pièces compteur	63.03 \$
Wurth Canada	Masques et disques	253.42 \$
Xerox Canada	Photocopies et location - urbanisme	1 387.35 \$
Total des comptes à payer pour le mois de janvier 2017 :		325 853.34 \$

17114-02-2017
point no 7a

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ

ATTENDU QUE le congrès de la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ) se tiendra les 4, 5 et 6 mai 2017 à l'Hôtel Hilton Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser Cathy Bergeron, directrice du service de l'urbanisme et directrice générale adjointe, à participer au congrès de la COMBEQ pour un montant de 590 \$ plus taxes.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget prévu, soit autorisée pour combler les frais de déplacement et d'hébergement.

Adopté à l'unanimité

17115-02-2017
point no 7b

DÉROGATION MINEURE – 170 À 176, RUE DES TULIPES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure numéro 2016-062 pour la propriété située au 170 à 176, rue des Tulipes, lot 5 536 786 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande consiste à aménager 2 aires de stationnement de 4 cases chacune avec sortie des véhicules en marche arrière alors que la norme spécifie qu'une aire de stationnement de 6 à 8 cases doit être aménagée pour permettre l'accès et la sortie des véhicules en marche avant dans les allées d'accès;

ATTENDU QUE la demande consiste également à augmenter la largeur de l'accès véhiculaire au terrain à 9.3 mètres alors que la norme maximale est de 8 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 20 décembre 2016;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2016-062 soit autorisée pour l'aménagement de 2 aires de stationnement de 4 cases chacune permettant la sortie des véhicules en marche arrière.

Que chacune des deux aires de stationnement respectent une largeur maximale de 8 mètres pour l'accès véhiculaire au terrain.

Adopté à l'unanimité

17116-02-2017
point no 7c

DÉROGATION MINEURE – 50-52, RUE SÉVIGNY

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des demandes de dérogation mineure numéro 2016-064 et 2016-065 pour les propriétés situées au 50-52, rue Sévigny, lots 4 929 692 et 4 929 693 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les demandes visent à réduire la distance minimale entre le bâtiment principal et l'aire de stationnement à 0.7 mètre et 0.64 mètre alors que la norme est de 1.5 mètre;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé au Conseil de refuser les demandes de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 20 décembre 2016;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE les immeubles en construction sont des habitations bifamiliales jumelées et non des habitations multifamiliales;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De refuser les demandes de dérogations mineures numéro 2016-064 et 2016-065 et de procéder à une révision de certaines normes de localisation et d'implantation des aires de stationnement pour les habitations bifamiliales jumelées.

Adopté à l'unanimité

17117-02-2017
point no 7d

DÉROGATION MINEURE – 62, RUE DES PIONNIERS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure numéro 2016-063 pour la propriété située au 62, rue des Pionniers, lot 3 388 845 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande consiste à réduire la marge de recul arrière à 4.98 mètres alors que la norme est de 8 mètres et d'autoriser l'implantation d'un garage détaché en cour avant alors que la norme autorise son implantation en cour latérale et en cour arrière;

ATTENDU QUE le bâtiment principal a été construit en 1978 et le garage détaché en 1987;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 20 décembre 2016;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2016-063 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

17118-02-2017
point no 7e

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO 799-2017

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage no 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement no 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le plan de zonage doit être révisé dans le secteur de la rue Laflamme et du prolongement de l'avenue des Générations pour être concordant avec le plan d'aménagement d'ensemble déposé par le promoteur et approuvé par le Conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce 1^{er} projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le n° 799-2017 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

17119-02-2017
point no 7f

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 800-2017

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lotbinière 2005 est entré en vigueur le 22 juin 2005;

ATTENDU QUE les composteurs à carcasses d'animaux créent une nuisance au niveau des odeurs dégagées;

ATTENDU QU'il n'existe pas de grille d'équivalence en unité animale pour ce type d'installation, qui permettrait d'établir une distance séparatrice lorsque cet équipement se trouve à plus de 150 mètres de l'unité d'élevage;

ATTENDU QUE le règlement no 271-2016 modifiant le SADR concernant les composteurs à carcasses d'animaux est entré en vigueur le 3 octobre 2016;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit dans les six (6) mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le SADR, adopter un règlement de concordance;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le n° 800-2017 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

17120-02-2017
point no 7g

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 800-2017

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 800-2017 modifiant le règlement de zonage no 590-2007 afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière concernant les composteurs à carcasses d'animaux.

17121-02-2017
point no 7h

ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NO 801-2017

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage no 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement no 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le plan de zonage doit être révisé sur la rue Croteau et dans le prolongement de l'avenue des Générations pour être concordant avec le plan d'aménagement d'ensemble déposé par le promoteur et approuvé par le Conseil;

ATTENDU QUE les limites des zones 186R et 197R doivent concorder avec les limites du périmètre urbain tel qu'identifié au schéma d'aménagement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce 1^{er} projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le n° 801-2017 soit adopté.

17122-02-2017
point no 7i

AUTORISATION À LA CPTAQ – LOT 3 383 676

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une propriété d'une superficie de 17.81 hectares située en bordure du rang Bois-Franc et de la route Terre Rouge, dans les zones 4-A et 7-A, portant le numéro de lot 3 383 676;

ATTENDU QUE l'exploitant a fait une demande de renouvellement pour l'exploitation d'une gravière de schiste (tuf), d'une superficie de 1,09 hectare, tel que déjà autorisé par la décision numéro 401 039 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

17123-02-2017
point no 7j

AUTORISATION À LA CPTAQ – RANGS BOIS-JOLY ET ST-LAZARE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour des propriétés qui totalisent une superficie de 37.94 hectares dans les rangs Bois-Joly et St-Lazare, dans les zones 12A et 14A;

ATTENDU QUE la présente demande est pour l'exploitation d'une sablière sur une superficie d'environ 3,52 hectares faisant partie des lots 3 584 585, 3 585 574, 3 584 552 et 3 384 829 du cadastre officiel du Québec, ainsi que pour l'utilisation d'un chemin d'accès sur une partie des lots;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation est formulée pour une période de cinq (5) ans et qu'il s'agit d'une extension des autorisations déjà accordées qui, dorénavant, s'étendrait aux lots 3 584 552 et 3 384 829;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.

17124-02-2017
point no 7k

PIIA – 160, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2017-019 pour la propriété située au 160, rue Industrielle, lot 3 384 364 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande consiste à installer une enseigne murale sur la façade du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2017-019.

Adopté à l'unanimité

17125-02-2017
point no 10a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 796-2017

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent en vertu la loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1.);

ATTENDU QU'à la demande de propriétaires riverains, la Municipalité a mandaté la MRC pour l'exécution des travaux d'entretien sur une section de la branche 23 de la rivière Bourret;

ATTENDU QUE la MRC a tenu une assemblée des intéressés le 24 mai 2016 relativement aux travaux d'entretien d'une section de la branche 23 de la Rivière Bourret;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 979 du code municipal du Québec, le Conseil peut imposer une taxe spéciale pour le paiement de travaux municipaux de toute nature;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 796-2017 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17126-02-2017
point no 10b

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 798-2017

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE le club de 3 et 4 Roues de Lotbinière sollicite l'autorisation de la municipalité de Saint-Apollinaire pour circuler sur une partie du rang St-Lazare sur une distance d'environ 5,5 km;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Léopold Rousseau lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 798-2017 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17127-02-2017
point no 10c

ACHAT DE 40 LUMINAIRES POUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

ATTENDU QU'il est nécessaire d'ajouter des luminaires à divers endroits sur le réseau routier;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées et que 2 ont été reçues :

- Normand Côté, électricien : 14 680 \$
- Michel Labrecque, électricien : 14 720 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 40 luminaires auprès du plus bas soumissionnaire, soit Normand Côté, électricien, au coût de 14 680 \$ plus taxes. Le prix comprend la fourniture, la préparation et la livraison de 40 luminaires 58 watts. Le tout pour un grand total de 16 878.33 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

17128-02-2017
point no 11a

APPUI FINANCIER – GALA JEUNEXCELLENCE LOTBINIÈRE 2017

ATTENDU QUE le Carrefour jeunesse-emploi prépare la 6^e édition du Gala JeunExcellence Lotbinière qui aura lieu le vendredi 26 mai;

ATTENDU QUE ce Gala veut honorer de jeunes adultes de 16 à 35 ans qui performant dans un domaine particulier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer financièrement à ce Gala par une contribution financière de 100 \$ afin de faire de cette 6^e édition une réussite.

Adopté à l'unanimité.

17129-02-2017
point no 12a

VENTE D'UNE FOURNAISE À L'HUILE

ATTENDU QUE la Municipalité a mis en vente, dans l'Apollinairois de décembre dernier, une fournaise à l'huile;

ATTENDU QU'une seule offre a été reçue;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité accepte l'offre de monsieur Rémi Rousseau, d'un montant de 300 \$, pour la fournaise à l'huile de marque Lincoln Barriere.

Adopté à l'unanimité

17130-02-2017
point no 12b

PROLONGATION DU DÉLAI DE SIGNATURE DU CONTRAT DE VENTE – LOT 5 197 350 RUE DU PARC

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente du lot 5 197 350 situé sur la rue du Parc, a été signée entre la Municipalité et Multi Perspectives FD Inc., le 18 octobre 2016;

ATTENDU QUE l'acheteur doit procéder à une mise à jour de son dossier corporatif, ce qui occasionne des délais supplémentaires pour la signature de l'acte de vente devant le notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De repousser au 31 mars 2017 le délai de validité de la promesse d'achat et de vente signée le 18 octobre 2016 pour la vente du lot 5 197 350 à Multi Perspective FD Inc.

La vente sera faite au même montant, soit 37 590 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Jonathan Moreau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 17043-11-2016 adoptée le 7 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

17131-02-2017
point no 12c

ACCEPTATION DE LA RUE DES RUBIS

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé entre la Municipalité et Gestion VJR inc. le 15 juin 2016 pour la construction de la rue des Rubis;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception définitive de la firme d'ingénieurs en date du 6 décembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le prolongement de la rue des Rubis, soit le lot 5 537 174 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

La rue cédée à la Municipalité par Gestion VJR inc. pour la somme de un dollar 1,00 \$ est considérée comme publique, mais le promoteur ne sera pas dégagé de ses engagements et de sa responsabilité quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Le Conseil autorise le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Jonathan Moreau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité

17132-02-2017
point no 12d

ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE – 107, RUE DES ORCHIDÉES

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée entre la Municipalité et Madame Isabelle Larose & Monsieur Christian Drouin pour le lot 4 448 286 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, terrain situé au 107, rue des Orchidées;

ATTENDU QUE le prix de vente a été fixé à 73 212.89 \$, soit au taux de 8.50 \$ du pied carré, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à Madame Isabelle Larose & Monsieur Christian Drouin, le lot 4 448 286 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, terrain situé au 88, rue des Campanules, pour le montant de 73 212.89 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Jonathan Moreau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

17133-02-2017
point no 12e

PROJET DE RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP)

ATTENDU QU'en juin 2007, la MRC de Lotbinière s'est engagée à assurer l'uniformisation de la réglementation municipale relative à la paix, au bon ordre et à la sécurité publique lors de la signature de l'entente relative à la fourniture de police par la Sureté du Québec sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QU'un comité de travail temporaire a été créé pour l'élaboration d'un règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés (RHSPPPP);

ATTENDU QUE la 1^{re} partie du projet de règlement ayant fait l'objet d'une analyse par le comité temporaire a été soumise aux membres du conseil municipal de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

d'informer le conseil d'administration de la MRC de Lotbinière que les membres du conseil municipal de Saint-Apollinaire ont pris connaissance de la 1^{re} partie du projet de règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) et qu'ils n'ont aucun commentaire à formuler.

Adopté à l'unanimité

17134-02-2017
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 6 février 2017 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

17135-02-2017
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 6 février 2017, à 19 h 59.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 6 MARS 2017